



La consommation des terres agricoles par la construction dans le Grand Est entre 2009 et 2015

Entre 2009 et 2015, environ 187 800 locaux ont été construits dans la région Grand Est pour une surface cumulée de 12 000 hectares de subdivisions fiscales. Or, une part de ces constructions s'effectue au détriment des terres agricoles. Ainsi, environ 30 000 locaux ont été construits sur des parcelles qui recouvrent des terres agricoles déclarées à la politique agricole commune (PAC) en 2009. L'artificialisation de ces terres agricoles a des conséquences importantes sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

Mais, estimer l'ampleur de ce phénomène n'est pas aisé. Il est néanmoins possible de localiser et d'estimer les surfaces agricoles consommées par la construction et d'appréhender grossièrement la nature des bâtiments construits.

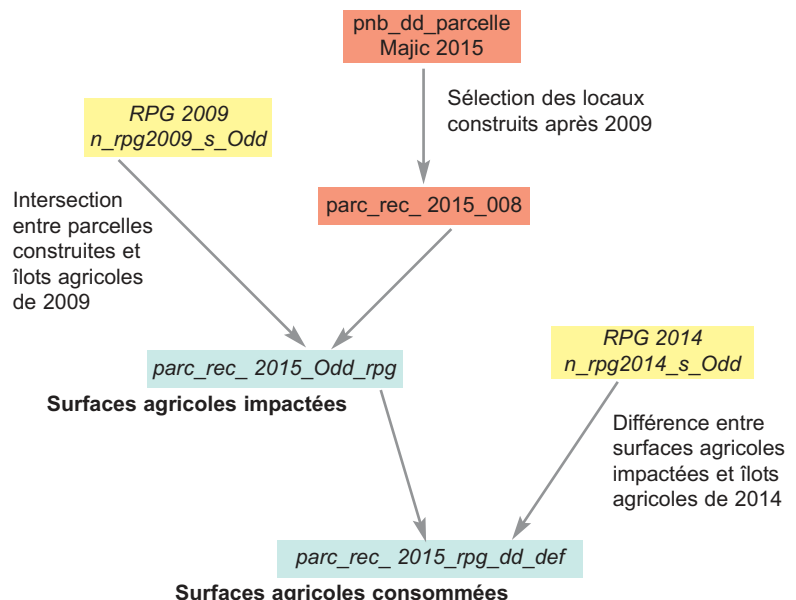
Méthodologie

- Sélection, à partir des fichiers fonciers Majic (mise à jour des informations cadastrales) de 2015 (au 1^{er} janvier 2015), des parcelles sur lesquelles le bâtiment le plus ancien a été construit après 2009 (après le 1^{er} janvier 2010) ;
- Sélection des parties de ces parcelles dédiées à l'agriculture en 2009 par croisement avec le RPG (registre parcellaire graphique), qui est enrichi par ajout d'une couche de vignes, voire de vergers selon les cas. Les zones potentielles ainsi définies sont susceptibles d'avoir perdu leur vocation agricole ;
- Superposition avec le RPG de 2014 pour extraire les zones sorties des déclarations PAC en 2014 et qui ont donc bien été consommées en définitive par la construction.

Limites

- Pour les fichiers fonciers Majic : les constructions non concernées par la taxe foncière (exemple : infrastructures routières, etc.) ne sont pas prises en compte et les constructions de l'année n-1 sont sous-estimées ;
- Pour le RPG : les surfaces agricoles non inscrites à la PAC ne sont pas toutes prises en compte bien qu'une correction ait été appliquée, notamment pour les vignes et les vergers. Par ailleurs, des surfaces non agricoles peuvent-être incluses dans le RPG (exemple : bâti, etc.) et peuvent biaiser la mesure de l'artificialisation. En outre, des variations des parcelles et des îlots agricoles entre deux millésimes du RPG peuvent impacter la fiabilité de ces données. Enfin, les contours des îlots agricoles du RPG ne coïncident généralement pas avec ceux des parcelles de Majic. Cela biaise les estimations.

Traitements géomatiques effectués



Principales sources utilisées :

- **Fichiers fonciers MAJIC (mise à jour des informations cadastrales)** : base de données sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires, mise à disposition par la Direction Générale des Finances Publiques, et servant de référence pour le calcul de la taxe foncière et l'envoi des avis d'imposition. Sur les 6 fichiers MAJIC livrés par la DGFIP, deux sont utilisés dans cette étude :
 - o le fichier des propriétés non bâties (les parcelles cadastrales) ;
 - o le fichier de correspondance entre lots et locaux.
- **Registre Parcellaire Graphique (RPG)** : base de données géographiques de référence pour l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne d'une année. Par ailleurs, un code culture caractérise la parcelle.

Exemple de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes 57620 : une commune du sillon lorrain en expansion

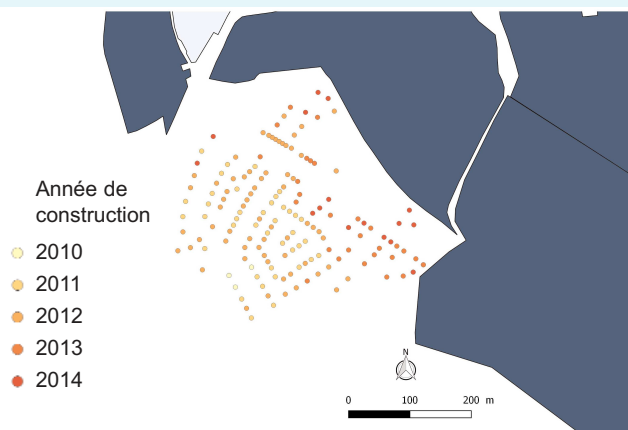
Zoom sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes :
îlots agricoles du RPG 2009 et locaux existants
en 2009 d'après les fichiers fonciers



Sources : RPG 2009 - Majic 2009

En 2009, une parcelle agricole de 22 ha avec le bâti existant.

Zoom sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes :
îlots agricoles du RPG et locaux construits
entre 2009 et 2015 d'après les fichiers fonciers



Sources : RPG 2014 - Majic 2015

En 2015, la même parcelle agricole de 8 ha seulement avec le bâti construit entre 2009 et 2015 sur la majeure partie de l'ancienne parcelle.

Zoom sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes : parcelles et locaux d'après les fichiers fonciers

en 2009



Source : Majic 2009

En 2009, la parcelle agricole classée en prés selon les fichiers fonciers Majic.

en 2015



Source : Majic 2015

En 2015, la même parcelle réduite par les 150 nouvelles parcelles d'habitation, soit construites (type sol), soit à bâtir (type terrains à bâtir).

Vue satellite de la zone concernée de Sainte-Marie-aux-Chênes



Source : geoportail.gouv.fr

En résumé, cette résidentialisation a entraîné la disparition de 13 hectares de terres agricoles, entre bâti construit entre 2009 et 2015 et terrains à bâtir dans le futur. Un parallèle avec les statistiques de l'INSEE met en lumière l'expansion de la commune avec une croissance de la population de + 8 % entre les recensements de 2010 et 2015 et une hausse du nombre de logements de + 13 % sur la même période.

Près de 2 900 hectares de terres agricoles impactées par la construction dans le Grand Est entre 2009 et 2015

Près de 2 900 hectares de surfaces agricoles ont été impactées par des constructions entre 2009 et 2015. Par surfaces agricoles impactées, nous entendons les surfaces agricoles déclarées à la PAC en 2009 sur lesquelles des constructions sont intervenues entre 2009 et 2015.

Ces surfaces agricoles concernées sont concentrées à proximité des grands pôles urbains : le sillon lorrain, l'axe Reims-Châlons-en-Champagne, l'axe Bar-le-Duc-Vitry-le-François et dans une moindre mesure le pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar. Cependant, certaines communes isolées ont également vu la construction de locaux affecter des terres agricoles déclarées à la PAC à l'instar de Braux dans le nord de l'Aube, Occey dans le sud de la Haute-Marne ou Sewen dans le Haut-Rhin.

Près de 1 100 hectares de terres agricoles consommées par la construction dans le Grand Est entre 2009 et 2015.

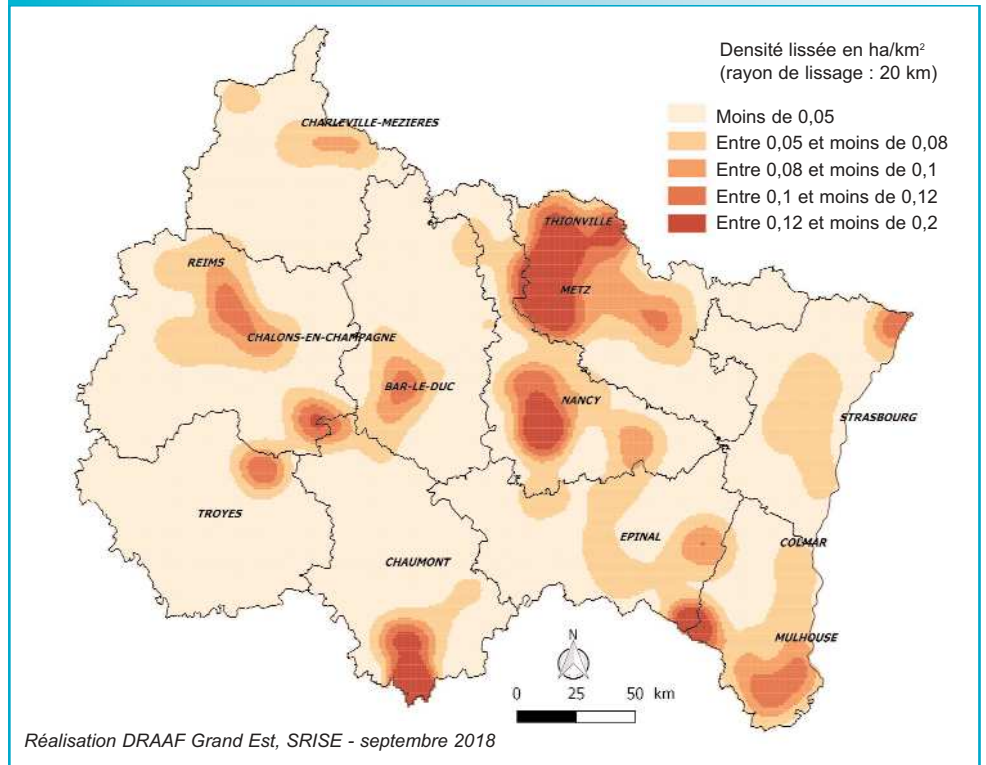
Après suppression des surfaces toujours agricoles en 2014, la consommation estimée de surfaces agricoles dans la région Grand Est est significativement revue à la baisse. Par surfaces agricoles consommées, nous entendons les surfaces agricoles déclarées à la PAC en 2009 sur lesquelles des constructions sont intervenues entre 2009 et 2015 et qui ne sont plus déclarées à la PAC en 2015.

Dans le Grand Est, plus de 1 100 hectares de terres agricoles ont été consommées par la construction de locaux entre 2009 et 2015.

La majeure partie des terres consommées est concentrée autour des grands pôles urbains de la région : en premier lieu le sillon lorrain mais également le pôle métropolitain Strasbourg – Colmar – Mulhouse, l'axe Reims-Châlons, Bar-le-Duc, etc. A noter, la majorité des surfaces impactées par la construction de locaux dans des communes isolées (exemple : Occey en Haute-Marne) sont toujours présentes dans les déclarations PAC en fin de période.

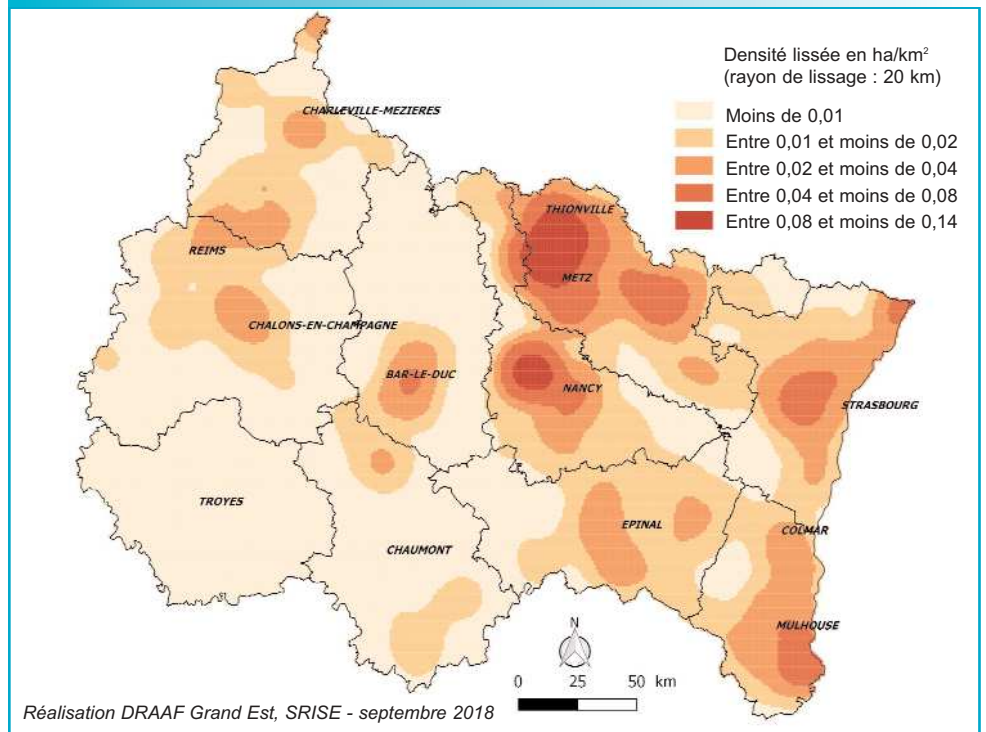
Une analyse par département montre que près du quart des surfaces consommées est situé en Moselle, le reste des surfaces consommées étant réparti assez équitable-

Surfaces agricoles impactées par la construction de locaux dans le Grand Est entre 2009 et 2015



Sources : RGP 2009, 2014 - Majic 2009, 2015

Surfaces agricoles consommées par la construction de locaux dans le Grand Est entre 2009 et 2015



Sources : RGP 2009, 2014 - Majic 2009, 2015

ment entre le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges et dans une moindre mesure les Ardennes, la Marne et

la Haute-Marne. Seule l'Aube n'a été que peu ou pas concernée par cette dynamique de consommation des terres agricoles.

A titre de comparaison, le rapport du Cerema *La consommation d'espaces et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers de la DGFIP* de décembre 2017 donne une estimation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans le Grand Est, entre 2009 et 2015, 9 500 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers auraient été consommés, dont 1 800 hectares en Moselle et 1 300 hectares dans le Bas-Rhin et la Marne. Ces chiffres semblent cohérents avec les ordres de grandeurs mis en évidence dans cette étude pour les seuls espaces agricoles. Par ailleurs, ils confirment, le poids de la Moselle dans la dynamique d'artificialisation en région Grand Est.

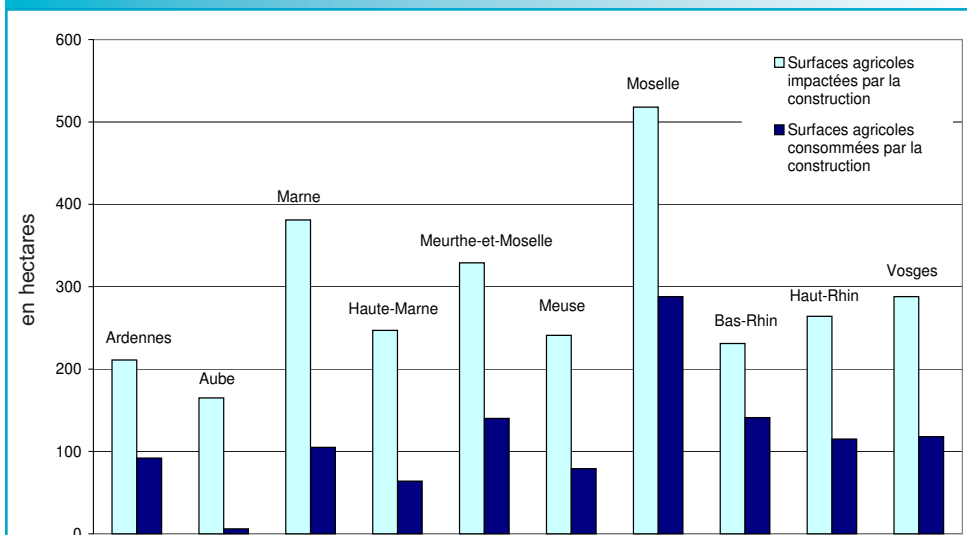
En termes de dynamique, le rythme régional de consommation des terres agricoles par la construction oscille autour de 200 ha par an durant la période 2009-2015. Cependant, nous pouvons noter un creux de la consommation en 2010 (100 ha consommés en 2010) et un pic de la consommation en 2012 (300 ha consommés en 2012). La comparaison du rythme de consommation des terres agricoles avec les bilans de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sur la construction, toutes surfaces confondues, dans le Grand Est montre que les évolutions durant la période 2009-2015 diffèrent.

Plus de la moitié des surfaces agricoles consommées par la construction de logements

Plus de la moitié des surfaces agricoles consommées par la construction dans le Grand Est entre 2009 et 2015 le sont par des logements. Et, dans les départements ruraux des Vosges et des Ardennes, c'est près de 80 % des surfaces qui sont consommées par des logements contre seulement la moitié des surfaces dans la Meuse ou la Meurthe-et-Moselle. Nous pouvons également souligner, d'après les fichiers fonciers, que la majorité des logements construits sur des parcelles agricoles sont des maisons individuelles.

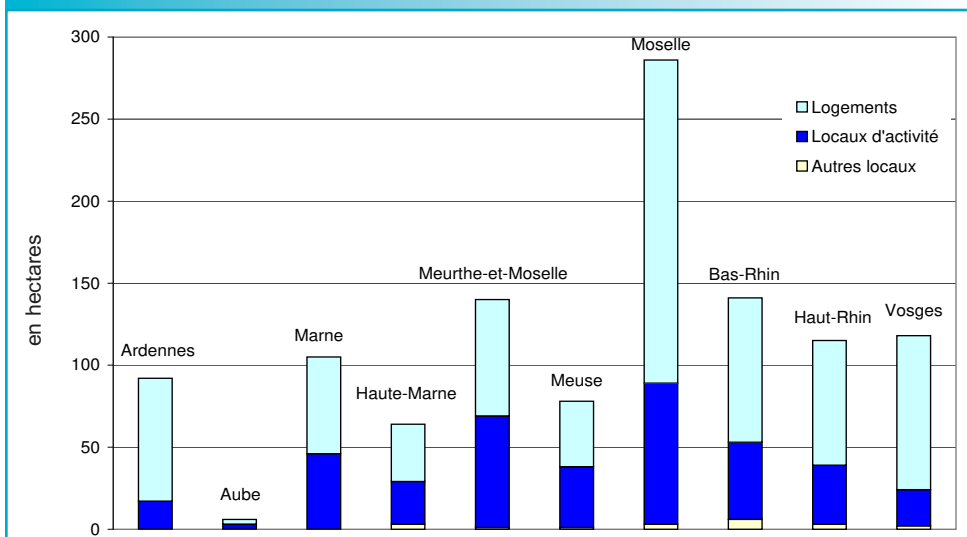


Bilan des surfaces agricoles impactées et consommées par la construction par département entre 2009 et 2015



Sources : RPG 2009, 2014 - Majic 2009, 2015

Surfaces agricoles consommées par la construction de locaux, selon le type de local dominant, par département entre 2009 et 2015



Sources : RPG 2009, 2014 - Majic 2009, 2015



Publication disponible sur le site internet www.draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Service régional de l'information statistique et économique (Srise)
 Complexe agricole du Mont Bernard - Route de Suippes - CS 60440
 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
 Tél : 03 26 66 20 01 - Fax : 03 26 21 02 57
 Courriel : srise.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr



- Directeur régional : Sylvestre CHAGNARD
- Directeur de publication : Sylvain SKRABO
- Rédacteur en chef : Tristan ROSE
- Rédacteur : Michael LEVI-VALENSIN
- Composition : DRAAF Grand Est / Srise, site de Metz
- Dépôt légal : à parution
- N° ISSN : 2496-5502

Crédits photos : DRAAF Grand Est/agriculture.gouv.fr